

Deuil à la CRI

Autor(en): **Chevalier, John**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **18 (1971)**

Heft 11

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

contre les coups directs. Chacune des parties d'un tel abri peut être contrôlée maintenant avec une précision suffisante pour déterminer tous les effets qu'elle pourrait subir. On a créé des installations d'essais qui permettent d'examiner les diverses composantes conditionnant la construction des abris: par exemple des installations pour mesurer les effets de l'énorme onde d'explosion atomique et ceux de l'ébranlement, d'intensité supérieure à celle d'un tremblement de terre, subis par l'abri et ses installations lors d'une explosion.

Mais de quelle manière, l'individu se comportera-t-il en tant que membre d'une communauté, lors d'une guerre future toujours possible si, en plus des armes classiques, il est fait usage d'armes de destruction massive? Atteindra-t-il l'abri à temps? Aucune panique ne se produira-t-elle? Pourra-t-il survivre physiquement et psychiquement à la phase de postattaque? Autant de questions qui, pour servir de fondement à la conception, ont fait l'objet d'examinés minutieux. Les expériences faites par l'engagement de la protection civile lors des dernières guerres — pas seulement durant la Seconde Guerre mondiale — ont été analysées à fond et soumises à l'appréciation d'experts étrangers. En pénétrant en ce domaine d'abord par le truchement des opinions superficielles et en aboutissant finalement à la révélation de la dure réalité, on doit reconnaître qu'avec des moyens adéquats — des abris bien étudiés et des organismes de protection civile instruits en conséquence — on peut maîtriser parfaitement aussi ces problèmes. Les incertitudes et les risques les plus importants peuvent être éliminés pour une large part, si l'on se tient à certains principes généraux: par exemple, dans l'incertitude du lieu d'une attaque pos-

sible, en procurant à chaque habitant de la Suisse sa place dans un abri, ou, dans l'incertitude du moment du déclenchement d'une attaque, en procédant à l'occupation préventive et par étapes des abris.

On peut d'ailleurs formuler la question posée au début de cet exposé d'une autre manière: A quoi la protection civile sert-elle en cas de situation critique? Pour y répondre on fera bien de se fonder aussi sur les données de l'histoire. Grâce à des préparatifs très poussés en matière de construction et d'organisation de protection civile, l'Allemagne a, durant la Seconde Guerre mondiale, subi moins de 1% de pertes civiles par rapport à sa population totale. Ce résultat peu connu est encore plus impressionnant, si l'on constate que la plus grande partie de ces faibles pertes a été enregistrée dans les localités où les préparatifs étaient les moins avancés, ainsi à Dresde en 1945, par exemple. Mais les résultats obtenus par suite de l'engagement récent de la protection civile dans des guerres sont tout aussi probants: c'est ainsi que la population de la ville de Hanoi a pu être, grâce aux dispositions prises, protégée efficacement contre les attaques aériennes. Les mesures de protection civile prises par Israël à sa frontière orientale, mesures qui nous sont d'ailleurs bien connues, ont contribué à réduire les pertes à un taux incroyablement bas durant les nombreuses années de cette guerre d'usure. On peut évidemment objecter qu'en aucun des cas cités on a eu recours aux armes nucléaires. Toutefois, les mesures prévues par notre conception 1971 ne tiennent pas seulement compte des effets de ces armes modernes, mais aussi de leurs modes d'engagement possibles et du danger d'un engagement par surprise au début d'une guerre.

Sans aucun doute, le nombre probable de pertes — qu'on enregistrera d'ailleurs toujours — dépend encore de bien des facteurs inconnus à ce jour. Mais nos préparatifs selon les principes de la conception vont si loin que les effets de ces incertitudes et, partant, le risque de lourdes pertes, peuvent être fortement limités. Ce sera en particulier le cas si notre pays — comme il faut d'ailleurs s'y attendre — ne sera pas le premier à être inquiété directement.

Est-ce que les dépenses consacrées à la protection civile sont justifiées? Nous venons de voir que les pertes infligées dans une guerre toujours possible peuvent être fortement réduites grâce aux dispositions prises par la protection civile. Les frais pour toutes les mesures de protection civile s'élèvent à quelque 300 à 400 millions de francs par année, et restent à peu près du même ordre que jusqu'à présent; ils correspondent ainsi au dixième des dépenses consacrées en Suisse à l'alcool et la nicotine. Un stade remarquable a déjà été atteint. Notre pays dispose aujourd'hui par personne de plus d'espace abrité qui soit muni d'un dispositif de ventilation que n'importe quel autre pays ayant une organisation de protection civile.

Sans une protection civile capable de satisfaire à toutes les exigences, une défense nationale moderne est inimaginable. Puisqu'on ne peut empêcher des moyens d'attaque de pénétrer dans notre pays, il faut au moins pouvoir se protéger efficacement contre les effets de ces armes. Mais l'inverse est également valable: sans défense nationale militaire, la protection civile n'aurait que peu de sens, car elle ne saurait protéger la population contre un assaillant progressant dans notre pays. D'où le leitmotiv: «neutralité armée et protégée».

Deuil à la CRI

Une mauvaise nouvelle nous est arrivée au début de ce mois: le décès de notre cher ami et secrétaire de la CRI, Robert Olivier. Ce Genevois d'origine avait fait carrière à Neuchâtel, où il était chef local et chef du service municipal PC. Officier dans l'armée, technicien de profession il s'était voué à fond à la protection civile, à tous les échelons, et il dirigea de nombreux cours fédéraux. Nous perdons en Robert Olivier un fidèle défenseur de notre cause, et nous présentons à nouveau à Madame Olivier et à sa famille l'expression de la vive sympathie de la CRI et de tous ceux qui ont connu le regretté défunt.

Le président de la CRI: John Chevalier

Vogt-Schild AG

Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 2 64 61

Wir drucken für Sie: Buchdruck
Offset
Zeitungsrotation
Siebdruck

Verlangen Sie Druckmuster. Unsere Fachleute beraten Sie gerne.